



Agenda Social 2018

Groupe Public Ferroviaire SNCF

L'UNSA-Ferroviaire obtient des thématiques supplémentaires & entame les négociations pour des accords valorisants !

1^{er} Semestre

2018

- CSE instance unique
- Protocoles élections
- NAO rémunération
- Logement
- Titres-Restaurant
- Intéressement financier
- Égalité pro H/F & Mixité

UNSA
Par vous, pour vous !
Ferroviaire

UNSA
100% pas pareil !

autonome positif efficace

- GPEC
- RSE
- Équilibre vie pro/privée (droit à la déconnexion)
- Co-FASS

2^{ème} Semestre

Agenda Social

Contexte

En initiant puis en validant les accords de Modernisation Sociale le 13 juin 2014, l'**UNSA-Ferroviaire** garantissait aux salarié-e-s du Groupe Public Ferroviaire SNCF, la négociation annuelle d'un agenda social partagé. Cela se traduit, très concrètement, par l'élaboration d'un 3^{ème} Agenda Social, qui prend effet en 2018. **L'UNSA-Ferroviaire**, fidèle à ses engagements et ses valeurs, va de nouveau défendre vos intérêts et vos attentes...



L'UNSA-FERROVIAIRE VOUS PROPOSE DE FAIRE ENSEMBLE LE POINT SUR LES SUJETS RETENUS



L'UNSA-Ferroviaire a été reçue en bilatérale par la Direction du Groupe Public Ferroviaire (GPF) SNCF le 27 novembre 2017 afin de proposer l'inscription de nombreuses thématiques qui incarnent vos aspirations.

Étrangement, l'UNSA-Ferroviaire a été la seule Organisation Syndicale à communiquer sur le sujet, tout en vous détaillant point par point les thématiques proposées à la Direction !

L'UNSA-FERROVIAIRE VOUS PROPOSE DE FAIRE ENSEMBLE LE POINT SUR LES SUJETS RETENUS



La mise en œuvre de chaque Conseil Social et Économique (CSE), appelé à fusionner les instances actuelles du personnel DP, CHSCT et CE, va révolutionner les périmètres du dialogue social du GPF SNCF ! L'UNSA-Ferroviaire s'est opposée à cette fusion par de multiples actions, mais l'Exécutif via les ordonnances est passé en force. Pragmatique, l'UNSA-Ferroviaire va défendre des notions de proximité et de territorialité afin que chaque nouvelle instance du personnel CSE permette un dialogue social renouvelé et de qualité, en reflétant les préoccupations opérationnelles des salarié-e-s au plus proche du terrain. La ligne de conduite UNSA-Ferroviaire, adoptée pour conduire ces négociations, sera exclusivement tournée vers l'intérêt de chaque salarié-e, de la territorialité et de la proximité...



Le Groupe Public Ferroviaire (GPF) SNCF annonce vouloir procéder à de nouvelles élections professionnelles fin 2018. Ces élections se dérouleront par voie électronique comme négociées par l'UNSA-Ferroviaire. Le protocole pré-électoral devra définir chaque périmètre au regard des évolutions du GPF SNCF. L'UNSA-Ferroviaire, en constante progression, défendra des périmètres à taille humaine pour un dialogue social de qualité et renouvelé. L'UNSA-Ferroviaire y défendra également une politique volontariste en matière d'Activités Sociales issues de vos cotisations salariales. Chaque Comité d'Établissement (régional ou national) actuel, où l'UNSA-Ferroviaire est majoritaire, montre en effet un taux de satisfaction très élevé de la part de chaque salarié-e, au regard de la politique novatrice et exclusivement tournée vers l'agent, initiée par les élu(e)s UNSA-Ferroviaire...



L'implication majeure de l'UNSA-Ferroviaire n'est plus à démontrer en matière de hausse de pouvoir d'achat : signatures d'accords salariaux valorisants (avant 3 années blanches imposées par la Direction), négociation du dividende salarial, négociation des accords d'intéressement (SNCF Réseau, SNCF Mobilités, avec action spécifique pour les 12 000 salarié(e)s de l'ÉPIC de tête avant négociation de son propre accord), octroi de primes (ex acteurs "HR Access") sont quelques-uns des exemples de nos actions au quotidien. L'UNSA-Ferroviaire s'engage également à utiliser tous les leviers lors de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) pour entamer la phase "déblocage des grilles salariales" (sédentaires et roulants) libérant ainsi vos déroulements de carrières, suite aux réformes des retraites de 2008 et 2010. Ces grilles, créées en 1992, sont en effet devenues obsolètes au regard de l'allongement des carrières. L'augmentation de votre pouvoir d'achat et le rattrapage de la stagnation du traitement de base des derniers exercices, seront le fil conducteur des négociations pour l'UNSA-Ferroviaire.



La politique du logement est au cœur des préoccupations de l'UNSA-Ferroviaire car principale source de dépense des salarié-e-s en France. Elle est même un élément structurant du package social liant les cheminot-e-s au GPF SNCF. L'UNSA-Ferroviaire travaille depuis des mois pour faire évoluer et moderniser les référentiels Logement (RH 0333 et RH 0934) avec de nouvelles avancées. L'UNSA-Ferroviaire priorise, lors de chaque échange avec le GPF SNCF, une politique d'embauche "de proximité" avec le lieu d'activité. Toutes les aides liées à l'employeur SNCF (parc locatif et prêts) doivent également être régulièrement médiatisées, notamment en direction des jeunes embauchés. Ces sujets sont pointés par l'UNSA-Ferroviaire, particulièrement au sein des grandes villes, à la forte pression immobilière et à un moment où SNCF applique une politique de vente de son parc foncier. Le futur accord logement devra être volontariste et procurer de nouveaux droits...



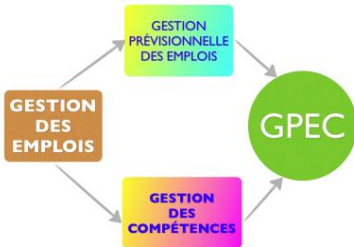
L'UNSA-Ferroviaire, début 2015, a sollicité seule la Direction de l'Entreprise SNCF afin de mener une étude de faisabilité concernant la dotation des Titres-Restaurant pour les agents SNCF. En réponse, la Direction a proposé une expérimentation au sein d'un panel d'agents à l'INFRA. Depuis l'UNSA-Ferroviaire a négocié et validé un accord pour le GPF SNCF. L'UNSA-Ferroviaire démontre ainsi tout le bien-fondé de sa démarche. L'UNSA-Ferroviaire entend élargir ce dispositif au plus grand nombre (temps de parcours revu) au GPF SNCF et dynamiser la part employeur au plafond légal Urssaf de chaque loi de finances. Cette démarche répond à une attente, notamment chez les 90 % de salarié-e-s ne pouvant fréquenter les Restaurants d'Entreprise SNCF. Un nouvel accord collectif va être négocié pour 2019 ; l'UNSA-Ferroviaire sera fer de lance pour améliorer votre pouvoir d'achat et étendre les Titres-Restaurant au plus grand nombre...



L'UNSA-Ferroviaire a négocié et validé en 2015 et 2016 trois accords distincts pour SNCF Mobilités, Réseau et Épic de tête concernant l'intéressement financier. Véritable révolution, chaque salarié-e peut dès lors annuellement constater une réelle hausse de son pouvoir d'achat en étant intéressé financièrement à la performance industrielle et économique de chaque entité d'appartenance, constituant le Groupe Public Ferroviaire SNCF : près de 1200 € seront versés sur les 3 exercices. L'UNSA-Ferroviaire désire mettre à profit ces premiers accords pour modifier les critères de déclenchement, comme les niveaux maximum de rétribution, au bénéfice des salarié-e-s.



Le combat pour l'égalité entre les Femmes et les Hommes comme pour la Mixité n'est pas simplement pour l'UNSA-Ferroviaire une histoire d'accord RH transverse, mais bien en engagement au quotidien : la loi a sanctuarisé de grands progrès. Aujourd'hui, le combat est culturel. Il concerne tous les domaines de l'existence (la vie à la maison, dans la rue et au sein de l'activité professionnelle), il englobe également tous les milieux sociaux professionnels et toutes les générations. En complément de faire évoluer et progresser un accord, l'UNSA-Ferroviaire entend transformer les mentalités pour faire changer certains comportements, qui peuvent encore être ancrés au sein d'une grande entreprise, au cœur d'activité industrielle et historiquement majoritairement masculine...



L'UNSA-Ferroviaire est un acteur majeur dans la construction d'un nouveau socle social du GPF SNCF, décliné de l'agenda social obtenu suite à la réforme du ferroviaire. De multiples accords (Compte Épargne Temps, Égalité Homme/Femme, Travailleurs en situation de Handicap, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, ...) sont en négociation ou en cours de finalisation, avec harmonisation des textes de l'ex ÉPIC RFF. Nos propositions, pour la plupart d'entre elles intégrées, valorisent le salarié et son épanouissement professionnel. L'UNSA-Ferroviaire entend bâtir les bases d'un nouvel accord Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) valorisant et avec de réelles perspectives pour chaque salarié-e du GPF SNCF. Même si les besoins sont différents en fonction des ÉPIC ou des activités, l'UNSA-Ferroviaire exige une harmonisation des pratiques, ainsi que des garanties pour les agents sur les mutations et sur les parcours professionnels, que ce soit entre métiers, activités, ÉPIC voire au niveau du groupe SNCF.



La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) regroupe l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises dans le but de respecter les principes du développement durable (social, environnemental et économique). L'UNSA-Ferroviaire s'est démarquée en bâtissant depuis 24 mois et en proposant un dossier intégrant l'Indemnité Kilométrique Vélo et les Plans de Mobilité Entreprise à la Direction du GPF SNCF. A contre-courant des résolutions finales des Assises de la Mobilité, la Direction du GPF SNCF a refusé notre projet, pourtant novateur et attendu par un nombre croissant de salarié-e-s adeptes du vélo entre le domicile et le travail. L'UNSA-Ferroviaire se veut toutefois optimiste pour l'avenir, puisque les lois rattraperont *in fine* la SNCF sur le sujet, à n'en pas douter. L'UNSA-Ferroviaire, en l'état, sera moteur pour élaborer un accord RSE volontariste, pouvant être élargi aux salarié-e-s du Groupe SNCF.



Concilier vie professionnelle et vie privée est indéniablement un enjeu clé de la satisfaction au travail. La digitalisation accrue des process de travail, accompagnée d'une connexion de plus en plus prégnante, peut être source de déséquilibre profond entre l'espace familial et l'espace professionnel. L'UNSA-Ferroviaire s'est emparée de cette problématique, notamment lors de la négociation de l'accord Forfait-Jours. Le droit à la déconnexion est règlementé par la Loi Travail. L'UNSA-Ferroviaire fera part à l'Entreprise de propositions concrètes, pour une véritable séparation de deux sphères bien distinctes.





Fait unique et dérogatoire au droit commun s'agissant juridiquement d'un FASS de Caisse (CPR), le Fonds d'Action Sanitaire et Sociale SNCF est géré par l'Entreprise au sein d'une Commission paritaire éponyme (CO-FASS), mise en place par l'Accord national du 1^{er} août 1986. Pour mémoire, en termes d'actualité, s'agissant donc d'une instance conventionnelle du périmètre du GPF, les évolutions relatives au CSE n'impactent en rien l'existence, la nature et le fonctionnement de la CO-FASS. L'UNSA-Ferroviaire, constamment impliquée et force de propositions au sein des multiples Groupes de Travail et commissions thématiques de la CO-FASS, a revendiqué l'actualisation de cet Accord de 1986. L'UNSA-Ferroviaire souhaite en effet renforcer le rôle de cette instance, sa contribution à l'élaboration de la politique d'Action Sociale et au développement des offres et prestations du FASS SNCF, au bénéfice des salarié-e-s comme des pensionné-e-s. L'inscription de la renégociation de cet Accord de 1986 à l'agenda social 2018, répond donc aux attentes de l'UNSA-Ferroviaire qui prendra toute sa place à la table des négociations.

L'UNSA-Ferroviaire, par-delà l'ensemble des réunions prévues à l'agenda social SNCF 2018, portera des revendications pragmatiques, tout en initiant un syndicalisme innovant et offensif !

Alors que les résultats économiques du GPF SNCF 2017 s'annoncent exceptionnels, grâce à l'engagement et aux efforts des salarié-e-s, personne ne comprendrait l'absence de nouveaux accords socialement novateurs et valorisants, au bénéfice des agents.

Les prochains mois vont être denses en négociations et surtout essentiels à l'avenir du Groupe Public Ferroviaire SNCF.

L'UNSA-Ferroviaire sera force de propositions et portera vos légitimes revendications.



NOUVEAU!

Barème

Adhésion 2018

Adhérents	Cotisation Annuelle	Cotisation mensuelle après réduction d'impôt
A B / TA	86,00 €	2,43 €
C / TB1	95,00 €	2,69 €
D1 / TB2	104,00 €	2,94 €
D2 / TB3	116,00 €	3,28 €
E1	116,00 €	3,28 €
E2	130,00 €	3,68 €
F1	142,00 €	4,02 €
F2	163,00 €	4,61 €
G1	172,00 €	4,87 €
G2	189,00 €	5,35 €
H1	204,00 €	5,78 €
H2	225,00 €	6,37 €
CS	242,00 €	6,85 €
Actifs PS 25 et conventions collectives		
Exécution	92,00 €	2,60 €
Maitrise / ADC	116,00 €	3,28 €
Cadre A	145,00 €	4,10 €
Cadre B	186,00 €	5,27 €
Retraités		
Retraité(e)s	45,00 €	1,23 €
Réversion	21,00 €	0,57 €

L'adhésion UNSA-Ferroviaire confère de multiples avantages :

- la primeur de toutes nos informations et communications,
- le bénéfice d'un réseau métiers au maillage national et européen,
- une hotline d'assistance juridique gratuite composée de professionnels,
- une assistance et une expertise personnalisée,
- un tarif d'adhésion parmi les plus bas, avec avantage fiscal de 66 %,
- des réductions pour le service aux adhérents : loisirs, vie quotidienne, téléphonie...



**Rejoignez un collectif,
ne restez pas isolé(e) !**

Donnez plus d'écho
à vos revendications
professionnelles !



ferroviaire

Syndicalisme de référence
des salariés du ferroviaire !



ON AIR